



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillant(e)s



Loi de Sécurité globale : Pénitentiaires oubliés !

Et comme l'a écrit un syndicat très ambivalent : « Et pendant ce temps là, le Garde des Sceaux papillonne entre plateau télé/radio et sa croisade politicienne à l'aube des élections régionales ».

Oui ! Monsieur le Ministre vous pouvez papillonner lorsque vous êtes assuré de la duplicité de certains syndicats qui, d'un côté font semblant de se plaindre du climat d'insécurité, et de l'autre côté, signent avec vous des accords qui ne mettront aucun terme à la violence que subissent en particulier, les Surveillants Pénitentiaires.

Ces derniers ne pourront jamais se faire respecter tant qu'il leur sera toujours imposé ces injonctions paradoxales qui vacillent entre l'application du règlement, et l'évitement des conflits : Le classique « Pas de vague », ou le « Surveillant a toujours tort ».

Les Surveillants ne pourront jamais se faire respecter tant qu'ils seront assimilés à des travailleurs sociaux, ou pire, considérés comme le « servitium » de leur pensionnaires. Les Surveillants Pénitentiaires ne pourront jamais être respectés par les détenus, tant qu'ils ne seront pas véritablement associés aux forces de l'ordre et au code de sécurité intérieure.

Ce n'est pas pour rien que le SPS demande que les Surveillants Pénitentiaires soient, comme les policiers, habilités en qualité d'« Agent de Police Judiciaire Article 20 du Code de Procédure Pénale ».

Ce n'est pas pour rien que le SPS revendique l'intégration de l'Administration Pénitentiaire au Ministère de l'Intérieur.

Malheureusement, nous avons des syndicats ambivalents qui préfèrent voir les Surveillants asservis au Ministère de la Justice, qui plus est, par la « Charte du Surveillant Acteur de l'insécurité », qu'ils ont signée.

Le meilleur du meilleur, c'est que ces syndicats vont maintenant continuer à se plaindre de l'éternel laxisme au sein de nos geôles.

Le Bureau National

28 mai 2021